01 septembre 2011

Introduction à Rerum Novarum

Sur la condition des ouvriers

par Olivier de Dinechin, Jésuite

Parue le 15 mai 1891, l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII sur la condition des ouvriers est considérée comme l'acte originaire de l'enseignement social de l'Église. Il est toujours difficile de parler d'une origine historique, car elle a inévitablement été précédée par quelques préliminaires que l'on se plaît à dévoiler ultérieurement. Et c'est au nom des interprétations postérieures que se déclare l'originalité du moment. Abordant la « question sociale » dont bien d'autres s'étaient saisis depuis cinquante années et plus, qu'a fait, qu'a apporté, qu'a inauguré celui qu'on a nommé ensuite le « Pape des ouvriers » ?

La première révolution industrielle à son apogée

Le développement industriel suit un rythme exponentiel, c'est-à-dire d'accélération croissante, ou encore explosif. S'il a commencé dès la fin du XVIIIe siècle, s'il était nettement engagé au milieu du XIXe, il a pris, non sans traverser des crises économiques plus ou moins cycliques, une extension décisive vers la fin du siècle. En 1891, plutôt période de récession, la production mondiale de charbon et d'acier est en pleine croissance, et les fours Thomas vont encore faire faire un bond technique à la sidérurgie. Les chemins de fer ont percé les chaînes alpines et leur réseau relie les villes européennes comme il traverse les États-Unis. Les flottes de commerce des grands d'Europe s'accroissent, à la recherche des marchandises en même temps qu'avec les conquêtes coloniales en cours. Le télégraphe permet de communiquer instantanément partout et l'électricité commence à être utilisée dans les transports, la métallurgie, la chimie, l'éclairage urbain. Les États veillent sur les puissants établissements bancaires. En 1889, pour le centenaire de la Révolution française, la glorieuse exposition universelle a dressé la tour Eiffel.
Cette geste industrielle qui bat son plein a un revers social : le problème ouvrier. Les révolutions du siècle (1848, Commune de 1871) et les grèves avec manifestations violentes (Anzin en 1884, Decazeville fin 1886, Fourmies 1er mai 1891), ou les émeutes (Chicago 1886) permettent à tous, notamment aux pouvoirs publics, de prendre conscience de l'existence, sinon de la nature et de l'extension du problème. Car, de fait, les pays les plus industrialisés gardent leur dominante rurale et leurs notables ne perçoivent guère la baisse de la population active qui a commencé dans l'agriculture.

Le mouvement ouvrier, pour sa part, développe sa conscience, son organisation, sa tradition, et les socialistes proudhoniens, lassalliens ou marxistes lui proposent leurs doctrines. Le syndicalisme ouvrier se répand. L'Angleterre est partie en tête avec les Trade Unions, qui continuent une ancienne tradition unioniste d'esprit réformiste, s'insérant dans le système nouveau et bientôt dans le jeu politique. Aux États-Unis, les Chevaliers du travail regroupent jusqu'à sept cent mille adhérents en 1886 et la Fédération américaine du Travail, créée cette même année, dépasse les cent mille. En Europe, le leader en la matière est le syndicalisme allemand, dont les trois tendances ont fusionné au Congrès de Gotha (1875) et qui regroupe trois cent mille membres. En France, la cgt sortira en 1895 des nombreux débats entre réformistes et collectivistes, et de la relative libéralisation offerte par la loi de 1884.
Enfin l'heure du syndicalisme international va sonner dans la dernière décennie du siècle.
Sous cette pression, des réalisations sociales ou même des éléments de législation sociale, ont fait leur apparition.

Les chrétiens et le mouvement ouvrier à la veille de Rerum novarum

La question sociale fait l'objet de l'attention de chrétiens et d'hommes d'Église bien avant que Léon XIII ne lance son grand appel. Certes, si l'on regarde l'ensemble de l'Église dans le dernier quart du siècle, l'impression domine que la peur des révolutions violentes et une volonté plutôt restauratrice de l'ordre social encore conçu sur un modèle à dominante rurale ont pour conséquence que l'alerte sonnée par une première génération de socialistes chrétiens a fait long feu. Il semble que l'Église, malgré la question politique qui l'oppose aux États laïcs, réalise peu à peu une alliance de fait avec la bourgeoisie dominante. Face à cette attitude, le mouvement ouvrier durcit son anticléricalisme.
Pourtant, de hautes personnalités catholiques élèvent la voix dès 1848 ; le cardinal de Bonald à Lyon, Mgr von Ketteler à Mayence, le cardinal Manning à Manchester, le cardinal Gibbons à Baltimore jugent sévèrement les structures économiques responsables de la prolétarisation. Plus que cela, ils vont d'une façon suivie encourager des mouvements d'action et de réflexion pris en main par des minorités de laïcs, ceux que l'on appellera les « chrétiens sociaux » en Allemagne, Autriche et Suisse, les « catholiques sociaux » en France, Italie et Espagne.
Au plan théorique ou doctrinal émerge parmi eux la figure de Mgr Ketteler : sans doute marqués par la lecture, voire la rencontre d'un théoricien socialiste comme Lassalle, ses discours, ses lettres et son ouvrage La question ouvrière et le christianisme (1864) mettent en cause la structure sociale issue du libéralisme et proposent la voie d'une législation et de la prise en main par les ouvriers de leurs propres affaires – notamment des coopératives de production. Disciple de Ketteler, Vogelsang importera en Autriche ses idées qu'il diffusera par la presse.

Un accent corporatiste les marque.
Par un concours de circonstances étonnant qu'ils ont relaté, les premiers catholiques sociaux français connurent aussi la pensée de Ketteler au moment où le choc de la Commune de Paris avait provoqué en eux une vive prise de conscience de la question sociale. Ici ressortent les noms de René de La Tour du Pin, plus doctrinaire dans sa critique du capitalisme et sa proposition d'intervention de l'État, d'Albert de Mun, grande figure d'orateur parlementaire (en faveur des lois sur les syndicats, sur la limite du travail des femmes ou du projet de conférence internationale du travail) et fondateur de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; de Léon Harmel, démocrate – à la différence des précédents — et réalisateur dans sa propre entreprise-coopérative et dans les pèlerinages ouvriers qu'il conduit à Rome. Mais on relève aussi en France un autre mouvement de catholiques s'intéressant à la question sociale, « l'école d'Angers » (Mgr Freppel et « l'Association catholique des patrons du Nord ») qui ne proposent pas un projet de contre-révolution sociale mais un aménagement du fonctionnement libéral dans un esprit de charité chrétienne ; ils reprochent aux précédents un manque de réalisme face aux nécessités de l'économie.
Mgr Pecci, le futur Léon XIII, à l'époque où il était évêque de Pérouse, s'était soucié de la misère ouvrière et avait pris la question sociale comme objet de lettres de carême. À son accession au pontificat, il avait très tôt manifesté l'intention de se prononcer à son sujet et on en trouve des traces dans plusieurs interventions. En 1882, il établit à Rome un « comité intime » à ce propos, comportant entre autres éminentes personnalités celle de Mgr Mermillod. Ce dernier, évêque exilé de Genève, avait déjà provoqué des rencontres internationales informelles entre catholiques et chrétiens sociaux : des thèses communes se dégageaient. Le comité en diffusa plusieurs séries dans l'année même, sur la propriété et les droits respectifs des propriétaires, de la direction et des travailleurs : ces thèses s'écartaient de la ligne libérale.
Autour de Mgr Mermillod, les rencontres prirent de l'ampleur et, pour coordonner les recherches des groupes nationaux de Rome, Francfort et Paris, leurs membres créèrent l'Union de Fribourg. Cette dernière comptait soixante membres à la veille de la parution de *Rerum novarum*, et avait abordé de nombreux dossiers : le syndicalisme, le régime corporatif, l'organisation de l'industrie, la question agraire, le salaire, les assurances ouvrières, la réglementation internationale de la production industrielle.

Léon XIII et la rédaction de Rerum novarum

La haute stature intellectuelle et politique de Léon XIII se dresse inattendue à un moment où l'issue de la « question romaine » semble avoir confiné pour longtemps la papauté dans le réduit du Vatican. De son époque, Léon XIII a perçu les questions clés : la forme nouvelle des États, et de leurs relations, le problème ouvrier dans le monde industriel. Il a perçu aussi les chances nouvelles : communications facilitées, rôle à prépondérance morale que peut jouer l'Église, efficacité de la centralisation romaine. Sur le fond, sa pensée est classique, voire

conservatrice : on ne transige pas sur la « thèse » en matière doctrinale. Mais le champ d'application, « l'hypothèse », exige ouverture et souplesse, hardiesse même. C'est ce que ne comprirent que peu de catholiques français à la réception de son encyclique demandant le « ralliement » à la République, un an après *Rerum novarum*. Mais, en Europe et aux États-Unis, les chrétiens avancés dans leur recherche de justice en matière sociale se surent vite soutenus par le Pontife romain. L'Union de Fribourg en particulier.

Quatre événements contribuent à la maturation de l'encyclique. Des États-Unis, le cardinal Gibbons vient plaider avec succès à Rome la cause des Chevaliers du travail, syndicat en lutte contre les monopoles, et accusé de constituer une société secrète. À Londres, le cardinal Manning prend une part directe à la négociation qui fait aboutir le 4 novembre 1889 les revendications des dockers en grève ; Léon XIII suit de près cette intervention. À Berlin, en 1890, l'empereur Guillaume, reprenant l'idée du Suisse Gaspard Decurtins de convoquer une conférence internationale sur le travail, demande l'appui du pape. Enfin, depuis 1885, Léon Harmel conduit à la ville éternelle des trains entiers de pèlerinages d'ouvriers qui par milliers sont reçus en audience par « leur » pape.

L'encyclique attendue a mûri par la réflexion et par l'urgence. L'élaboration de son texte va passer par quatre rédactions : une première en 1890 du P. Liberatore, jésuite italien, disciple en matière sociale et politique du célèbre Taparelli d'Azeglio et membre de l'Union de Fribourg ; une deuxième du cardinal Zigliaria, sera revue par le père Liberatore et le cardinal Mazella ; enfin, quatrième stade, la traduction latine de Mgr Volpini recueillera encore des retouches significatives, par exemple l'incise sur les syndicats séparés. Entre le premier schéma très corporatiste et ces dernières rédactions s'était déjà ajoutée l'insistance sur le caractère volontaire et libre des associations professionnelles. Léon XIII semble avoir tenu à une rédaction assez indépendante des diverses écoles, malgré ses liens à l'Union de Fribourg.

Du diagnostic aux vrais remèdes

La structure de l'encyclique sur « La condition des ouvriers » est simple : après une description du « mal social » en quelques phrases aiguës, un chapitre critique le « faux remède » qu'est le socialisme : nuisible dans ses conséquences, injuste en son fond parce qu'il dénie la propriété privée, essentielle à la nature humaine, et parce qu'il organise faussement les rapports entre l'État, la famille et les biens ; vient ensuite la longue partie substantielle organisée autour de trois intervenants indispensables pour guérir ce mal social : l'Église qui enseigne et agit (*Rerum Novarum*, RN 13-24), l'État qui intervient en vue du bien commun (RN 25-35), les associations professionnelles (patrons et ouvriers) qui doivent organiser le champ social (RN 36-43). La conclusion est un appel aux différents acteurs sociaux.

Le préambule de *Rerum novarum* a la tonalité directe et la densité qui donnent, encore aujourd'hui, une résonance prophétique à l'appel de Léon XIII, résonance qu'on trouvera avec une vigueur analogue par exemple dans *Populorum progressio*

à propos du développement. C'est aussi dans les préambules de tels documents que sera souvent rappelé pourquoi et au nom de quoi parle l'Église. Fondement et moment historique interfèrent. Les interventions historiques de l'Église sont autant des « actes » que des formulations doctrinales allant du principe aux pratiques. L'histoire de *Rerum novarum* montre bien comment un tel acte du pape surgit à partir de « ce que l'Esprit dit aux Églises » par certains de ses membres, fussent-ils minoritaires.
La théorie qui sous-tend la réflexion de *Rerum novarum* est celle de la loi naturelle et du droit naturel, dans sa forme thomiste remise à l'honneur et rénovée par Taparelli et Liberatore en matière socio-politique. La loi naturelle est l'inscription en toute conscience humaine de la marque de Dieu, marque qui comporte un appel à faire le bien et la connaissance des principes moraux universels. La connaissance de cette loi peut avoir été obscurcie par le péché, mais non anéantie. La Révélation fait connaître comment Dieu restaure la nature humaine blessée, et éclaire à nouveau cette loi, tout en insufflant l'Esprit de charité. C'est pourquoi l'Église ose et doit parler de la nature humaine et de la loi naturelle. Le « droit » naturel est, en somme, l'objectivation de cette loi. À lui doivent se conformer les lois qu'édictent les hommes. Certaines réalités sont de droit naturel (conformes et nécessaires à la nature humaine) ; ainsi : la famille, la société civile, la propriété, le travail, l'association…
Le même schéma de base utilisé ici le sera dans tous les documents pontificaux ultérieurs jusqu'à Vatican II. Les accents plus christologiques ne s'introduisent que peu à peu dans l'enseignement moral, et donc social. Avec *Rerum novarum*, la référence explicite au Christ apparaît à propos du mystère du mal (l'iniquité, la violence), à propos du retournement évangélique des valeurs, et notamment de la pauvreté, et enfin quand il s'agit de la charité. Mais toutes les qualités et vertus de l'ordre social, tous les principes rappelés – union, justice, fraternité – sont colorés par l'Évangile.
Quant aux thèmes majeurs de *Rerum novarum*, ce sont ceux qui déjà retenaient l'attention des écoles sociales : le droit de propriété, le capitalisme, les salaires, l'intervention de l'État dans l'économie, les associations (corporations ou syndicats). Certaines de ces questions étaient discutées entre catholiques sociaux, et l'une est restée célèbre à cause de la brèche minime introduite en dernière rédaction : faut-il des corporations ou syndicats « mixtes » regroupant employeurs et employés, ou peut-on accepter des syndicats d'employés, d'ouvriers ? L'ouverture discrète à ces derniers permettra la naissance du syndicalisme chrétien, puis, plus tard, la participation des catholiques au syndicalisme non confessionnel. Par là s'organisera leur participation entière au mouvement ouvrier dont ils se trouvaient rejetés au départ.

Un écho fugitif et une longue postérité

Modérée sur le fond, mais vive et précise dans l'attaque des problèmes et venue d'un si haut niveau de l'Église, l'encyclique eut aussitôt un écho retentissant dans la presse. Elle fut qualifiée par certains de manifeste socialiste tandis que d'autres déclarèrent qu'elle faisait tomber à jamais le mur existant entre l'Église et le

monde moderne. Léon XIII redonnait à l'Église son prestige perdu et soulevait la sympathie.
Certaines réactions de socialistes ou de libéraux furent plus polémiques : ruse nouvelle pour reconstruire une théocratie, retour au Moyen Âge, refus de la liberté… Des modérés enfin s'interrogeaient sur son application : un dogme strict ou des ouvertures à élargir ?
Les catholiques et chrétiens sociaux accueillirent évidemment avec joie *Rerum novarum*, et ce sont eux qui lui assurèrent la postérité. Cependant quelques clivages reparurent entre les écoles. Mais, surtout, ces chrétiens restèrent minoritaires et leur action fut lente à se faire sentir sur la société, et l'enseignement social à passer dans la formation des prêtres et des laïcs. Le libéralisme du patronat ne se déplaça que mollement devant de telles audaces. Les catholiques sociaux issus des classes aisées eurent longtemps le contact difficile et maladroit avec les ouvriers qu'ils voulaient former à prendre leurs responsabilités.
Quarante années après, Pie XI, avant de récapituler les fruits portés par *Rerum novarum*, faisait le constat à propos des catholiques eux-mêmes : « Les hommes trop attachés au passé dédaignèrent cette nouvelle philosophie sociale, les esprits timides redoutèrent de monter à de telles hauteurs ; d'autres, tout en admirant ce lumineux idéal, jugèrent qu'il était chimérique et que sa réalisation, on pouvait la souhaiter, mais non l'espérer. »
Lente germination ! C'est à *Rerum novarum* pourtant que les catholiques d'aujourd'hui remontent toujours quand ils veulent désigner l'origine de cet acte par lequel l'Église entière a été provoquée à se saisir de la question sociale, au cœur du monde moderne.

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//introductions-aux-textes-officiels/4-introduction-a-rerum-novarum